



Le mot de Madame La Maire

" Chers Écurassiennes, Chers Écurassiens,

Cet été aura été marqué par une **sécheresse exceptionnelle**, ainsi que par des canicules et des feux de forêt plus fréquents, plus intenses et plus précoces.

Cela nous impose une **vigilance particulière** et le respect des consignes de prévention préfectorales.

Nous devons également réfléchir à la mise en place d'un îlot de fraîcheur dans le village et à notre façon de communiquer avec les plus vulnérables lors de ces épisodes caniculaires. Du travail en perspective !

En ce qui concerne l'entretien de notre beau village, **l'équipe de nos agents techniques accueillera** dès le 1^{er} septembre **Guillaume Parthonneau**. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe, et de s'épanouir dans son nouveau poste.

À l'automne, nous passerons à la prochaine étape de **l'étude du ralentissement de Châtain Besson**, nous vous tiendrons au courant de l'avancée des projets.

Nous vous solliciterons aussi lors de **l'enquête publique du PLUi** qui aura lieu en **octobre**. Une réunion publique d'information organisé par la mairie est prévue à la salle des fêtes le **jeudi 1er octobre à 18h30**.

Nous continuons nos rencontres avec les communes voisines et associations susceptibles d'être intéressées par le projet de **transport solidaire**. Nous vous expliquerons bientôt le fonctionnement et ferons un appel à bénévoles.

Nous lançons aussi une **grande réflexion sur l'avenir du multiple rural**. Nous comptons sur vous et vos idées pour créer un **lieu de vie sociale** à l'image de nos besoins et de nos envies à tous.

Face à ces nouveaux défis, **restons solidaires et soudés**, comme dans ce bel exemple que nous ont donné nos agriculteurs auprès des pompiers à Roussines en juillet (ou plus loin en Gironde tout au long de l'été), et comme les populations ont su montrer leur solidarité lors de collecte de dons et d'argent pour aider les habitants sinistrés.

Je vous donne **rendez-vous le 19 septembre** pour un moment convivial dans le Bourg **auprès de toutes nos associations**.

Belle rentrée à tous !

Laetitia Waffelaert Jhanjee



Four à pain du bourg

DEUXIÈME ÉDITION

Nous vous remercions pour l'accueil réservé au nouveau Tout Petit Journal !

Dans cette nouvelle édition, le choix d'une **édition en noir et blanc** a été fait dans une volonté de réduction des coûts d'impression. Une version numérique (et en couleur) est disponible sur le site internet. N'hésitez pas à nous faire un retour de ce que vous pensez de ce choix !

Chaque membre de l'équipe municipale prend soin de vous distribuer un exemplaire dans votre boîte aux lettres selon son secteur.

La distribution est assurée durant **une semaine** suivant l'impression.

Des exemplaires sont à votre disposition en mairie et en agence postale, ainsi qu'au Bistrot Chouette pour les résidents du Village Le Chat.

Si des oublis de distribution sont constatés merci de nous en faire part à la mairie.

Bonne lecture !

L'équipe de rédaction et la commission communication

UN NOUVEL AGENT COMMUNAL



Dès le **1er septembre**, **Guillaume Parthonneau**, originaire d'Écuras et résidant aux Limousines, rejoint notre équipe d'agents techniques !

Un agent supplémentaire était devenu indispensable pour le bon entretien de la commune.

Fort d'une solide expérience sur des postes similaires (commune de Busserolles, Village Le Chat), il maîtrise la conduite d'engins, les travaux publics et agricoles, le terrassement, ainsi que la mécanique de par sa formation initiale. Son implication dans la société de chasse locale lui confère également une excellente connaissance de nos chemins.

L'**équipe municipale lui souhaite la bienvenue** et espère que chacun lui réservera le meilleur accueil.

CONSULTATION POUR LE MULTIPLE RURAL

Le multiple rural de Châtain Besson est un grand projet initié par la commune dans les années 90. Malheureusement depuis quelques années, les locataires se suivent et rencontrent des difficultés à faire perdurer l'activité.

Le repreneur potentiel espéré par la municipalité précédente a finalement dû renoncer à son projet d'installation.

Le conseil municipal a donc décidé de **mettre en pause la recherche d'un repreneur** afin de **réfléchir avec vous** à ce que pourrait devenir ce lieu.



Dessin d'architecte du projet initial

Plusieurs idées nous sont déjà parvenues. Notamment la création d'un lieu de rencontre ouvert à tous, afin de **renforcer le tissu social** existant dans la commune.

Dans le contexte économique actuel, nous pensons par exemple qu'un modèle associatif pourrait faire vivre l'endroit de manière plus durable. Il permettrait à chacun de s'approprier le projet et de travailler ensemble, afin de créer un lieu adapté aux envies et besoins de tous.

Afin de recueillir vos avis, nous avons créé un **court questionnaire** vous permettant d'**exprimer vos besoins, attentes et idées**. Ce questionnaire est également disponible sur le site internet de la commune.

Vous avez **jusqu'au 2 octobre** pour rapporter ce questionnaire en mairie ou l'envoyer par mail à l'adresse suivante : concertation@ecuras.fr

UN ÉTÉ SEC À ÉCURAS



La sécheresse s'est installée cet été sur Écuras comme sur tout le territoire français.

Le manque de pluie n'a pas permis à tous les agriculteurs de récolter suffisamment de foin pour l'hiver à venir. À cela s'ajoute l'impact direct des fortes chaleurs sur les animaux : Lionel, éleveur laitier sur la commune, constate ainsi une **chute de 60 % de sa production de lait** sur la période estivale. Les vaches souffrent, boivent énormément et s'exposent à des risques pulmonaires ou de malformations fœtales. Si l'année 2027 devait ressembler à celle-ci, la question de l'autonomie fourragère de certains éleveurs se poserait sérieusement, avec, dans le pire des cas, l'obligation de vendre une partie du cheptel.

Les incendies sont également une source de préoccupation majeure et des mesures d'urgence ont été mises en place par la préfecture pour prévenir au mieux les risques. Si Écuras a été épargné, plus de 10 hectares ont brûlé à Roussines. C'est en partie grâce à une convention entre les pompiers et la chambre d'agriculture que le feu a été maîtrisé. En effet, la chambre d'agriculture contacte les **agriculteurs volontaires** pour intervenir en créant notamment des pare-feux et en acheminant de l'eau pour protéger les parcelles. *(Si vous avez du matériel vous pouvez devenir agriculteur volontaire en contactant la chambre d'agriculture de la Charente)*

Nous aimerions que cette année reste un cas isolé mais nous devons nous préparer à **changer certaines habitudes** et à **accroître notre vigilance quotidienne**.

REPENSER NOS ESPACES VERTS



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Cet été nous a montré toute la puissance du soleil et nous invite à réfléchir à la meilleure façon de fleurir notre village, tout en ayant des apports d'eau limités (voire nuls) et sans produits phytosanitaires.

Tout le monde a pu remarquer que les jardinières ayant été refléuries ce printemps n'ont pas pu résister à la canicule. De **nouvelles pratiques sont à trouver** pour **préserver nos ressources en eau**.

Aussi, nous avons rencontré une animatrice du département pour le label **Villes et Villages Fleuris**. Historiquement, le but était de refléurir les bourgs, avec souvent beaucoup d'entretien et d'arrosage. Aujourd'hui, ce label accompagne désormais les communes vers des **pratiques plus durables** telles que la réduction de la consommation d'eau, le choix de **plantes vivaces**, la taille raisonnée des arbres ou encore la préservation des espaces enherbés.

Dès cet automne, nous rencontrerons un conseiller du CAUE de la Charente et du label Villes et Villages Fleuris pour élaborer de nouveaux projets d'aménagement de nos espaces verts, en commençant par **le secteur de Châtain Besson**. Nous souhaitons **vous associer** pleinement à cette démarche ! Si l'embellissement de notre commune vous intéresse, rejoignez notre groupe de réflexion en laissant vos coordonnées à la mairie ou par mail : mairie@ecuras.fr. Vous serez ainsi informés des prochaines dates de réunion.

CATASTROPHE NATURELLE DÙE À LA SÉCHERESSE

Deux habitants ont constaté des dégâts dus à la sécheresse (retrait-gonflement d'argile). Nous invitons toutes les personnes concernées à **se signaler à la mairie** et à **constituer un dossier avec photos** dans le but, le cas échéant, de faire déclarer un état de catastrophe naturelle.

LE TERRAIN DE FOOT REPREND DU SERVICE !

L'équipe de foot **U17 de Montbron** va organiser des **matches tous les 15 jours** au stade de foot de **Châtain-Besson** dès la rentrée.

Les agents ont repeint et réinstallé les buts, les vestiaires ont été nettoyés au karsher, et l'eau chaude a été rétablie dans les douches. La véranda de la buvette sera mise à disposition des organisateurs de rencontres. Les tee-shirts "collector" de l'équipe d'Ecuras trouvés dans les vestiaires ont été récupérés par Eric Doyeux !

Premier match annoncé le samedi 12 septembre à 15h.

RENTREE DE LA GYM VOLONTAIRE

Reprise des cours le **lundi 7 Septembre**.

Les deux premières séances sont **gratuites pour découvrir** les activités.

 Taï Chi Mélange de gestes et de postures de lenteur et de légèreté Lundi 10h - 12h Avec Annette	 Gym Douce Souplesse, équilibre, renforcement musculaire Mardi 9h30 - 10h30 Avec Stéphanie	 Pilates sur ballon Pilates-Méthodes de Gasquet avec gros ballon, renforcement des muscles profonds (abdos-dos). La respiration guide les mouvements en conscience pour une meilleure posture. Mardi 10h30 - 11h30 Avec Stéphanie	 Gym tout public Fitness, Renforcement musculaire, cardio, Step, abdos, Fit ball... Jeudi 18h - 19h Avec Eliane ou Marianne	 Nordic Yoga® Activité de plein air où l'on va pratiquer la Marche Nordique et des postures de Yoga avec les bâtons, la respiration en pleine conscience va nous guider dans l'activité. Activité adaptée au rythme de chacun. Vendredi 11h30 - 12h45 Avec Stéphanie
--	--	--	---	--

L'assemblée générale aura lieu le **5 Septembre à 10h30** au local du club : **Anciennes écoles d'Ecuras**.

Elle est ouverte à tous et un appel à candidature est lancé afin de renforcer le comité Directeur.

L'association comptait 61 adhérents en fin de saison dernière.

Renseignements et inscriptions au [06 79 70 23 57](tel:0679702357) ou par mail (nouveau) : infos.ecuras.gr@gmail.com

CHORALE ASONANCIA

La saison prochaine commence le **vendredi 11 septembre**.

Les répétitions ont lieu dans l'ancienne cantine scolaire, trois vendredis par mois de 19h à 21h15, avec un **chef de chœur professionnel**.

Le répertoire s'étend du 12ème au 21ème siècle, avec des chants à 2, 3 ou 4 voix et de styles différents.

Vous êtes les bienvenus pour un essai !

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Face aux risques d'incendies, le débroussaillage de votre terrain constitue la meilleure protection pour votre habitation et nos espaces naturels. Voici l'essentiel à retenir sur vos Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Qui est concerné ?

Cette obligation légale concerne tout propriétaire d'un terrain (bâti ou non) situé à la fois **à moins de 200 mètres d'un bois** ou d'une forêt **ET** dans une **zone de massif à risque**.

Pour vérifier si votre parcelle est concernée, une carte préfectorale détaillée est consultable en mairie. Le lien pour y accéder en ligne peut également vous être envoyé sur simple demande par e-mail.

Au-delà de l'aspect purement réglementaire, nous **encourageons l'ensemble des propriétaires**, même ceux non soumis à ce zonage, à s'inspirer de ces règles de prévention pour sécuriser leurs habitations.



Exemple de zones concernées par l'obligation (Châtain Besson)

Quelles sont les distances à respecter ?

- En zone Urbaine (U) : Le débroussaillage s'applique à la **totalité de votre parcelle**, peu importe où se situe votre maison.
- En zone Naturelle (N) ou Agricole (A) : L'obligation se limite à **un rayon de 50 mètres autour de vos constructions** (maison, dépendance, piscine...). Si votre terrain est nu (sans construction), vous n'avez aucune obligation.
- Débordement de périmètre : La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'**intervenir sur la propriété de vos voisins**, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de **demandeur à vos voisins l'autorisation d'accéder** à leur terrain
- Voies d'accès : **Une bande de 10 mètres** doit être débroussaillée et entretenue de chaque côté de votre chemin privé menant à la voie publique.

Comment bien débroussailler en pratique ?

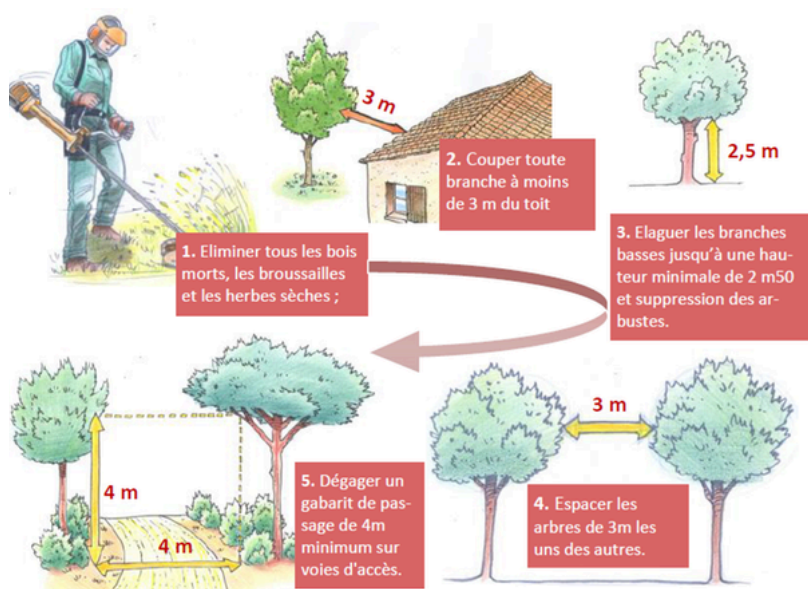
Débroussailler ne signifie pas raser la végétation ni couper tous les arbres. L'objectif est de **rompre la continuité végétale** pour empêcher le feu de se propager.

Couper les broussailles : Éliminez les herbes hautes, les broussailles et le bois mort.

Espacer les cimes : Maintenez une distance d'au moins 3 mètres entre les branches des arbres et votre toiture, ainsi qu'entre les cimes des arbres eux-mêmes.

Élaguer les arbres : Coupez les branches basses sur une hauteur minimale de 2 mètres depuis le sol.

Protéger la maison : Nettoyez régulièrement vos gouttières et toitures (feuilles, aiguilles de pin) et éloignez les réserves de bois de la façade.



Réaliser ces travaux est une obligation réglementaire, mais c'est surtout un **geste essentiel** qui sécurise votre famille, protège la commune et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous adresser au secrétariat de la mairie.

ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLUI, VOTRE AVIS COMPTE !

Depuis 2003 (avec une révision en 2008), les règles d'urbanisme de notre commune étaient définies par notre carte communale. En 2015, la décision a été prise de faire évoluer ce document à l'échelle intercommunale avec la création d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

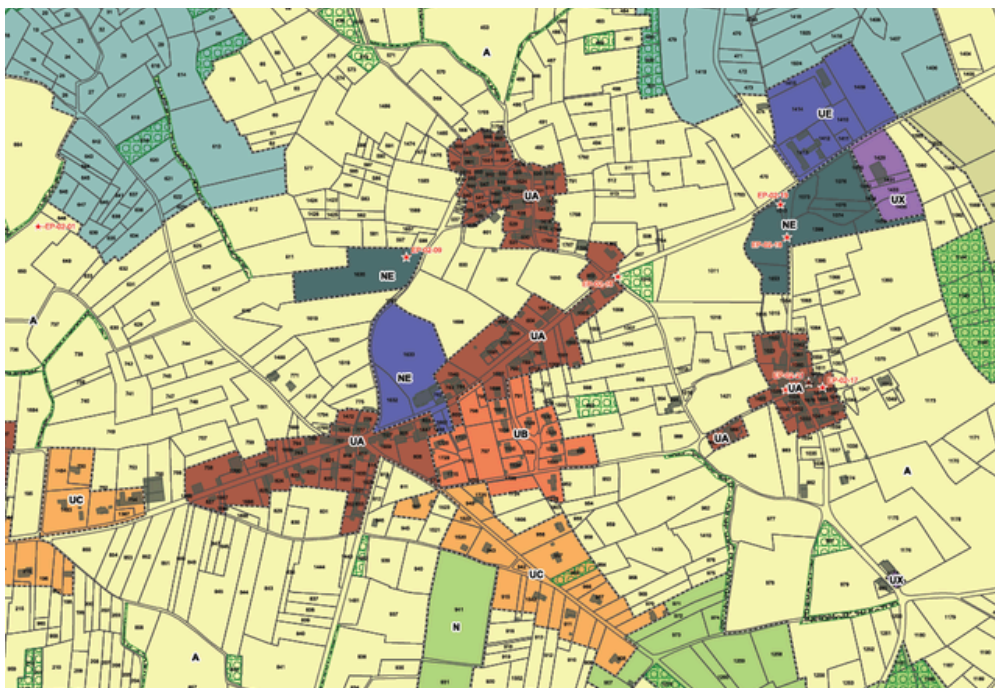
Ce nouveau document rassemble les 15 communes de l'ancienne communauté de communes Seuil Charente-Périgord :

Bassin vallée du Bandiat : St-Germain-de-Montbron, Marthon, Feuillade, Souffrignac, Mainzac, Charras et Grassac

Bassin vallée de la Tardoire : Montbron, Eymouthiers, **Écuras**, Rouzède, Orgedeuil, Vouthon, St-Sornin et Moulins-sur-Tardoire

Initié il y a plus de 10 ans, ce projet a officiellement été **arrêté par le conseil communautaire le 25 décembre 2025**. Nous arrivons aujourd'hui à une étape cruciale **qui vous concerne directement** : **l'enquête publique**.

Elle aura lieu **du 28 septembre au 31 octobre 2026**.



Durant toute cette période, les habitants, associations et entreprises sont invités à consulter le dossier complet du PLUi arrêté. C'est le moment pour **formuler vos observations**, propositions ou contre-propositions, notamment concernant le nouveau zonage de vos parcelles. N'hésitez pas à **joindre à votre avis écrit tout document utile** (photos, plans, etc.) pour permettre au commissaire enquêteur de bien cerner votre demande.

Où consulter le dossier et donner son avis ?

En mairie : Les **documents physiques**, et tout particulièrement le **règlement graphique** (les plans de zonage), y seront consultables librement à partir de mi-septembre. Un **registre d'enquête publique** sera à votre disposition à partir du 28 septembre.

En ligne : L'intégralité du dossier est également **disponible en version numérique** sur le site internet de la commune. Vous pourrez également adresser vos avis par courriel à l'adresse : plui-scp@democratie-active.fr ou sur le site internet suivant : democratie-active.fr/plui-scp-web/

Un ou plusieurs commissaires enquêteurs recevront le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants

Mairie de Montbron	Mairie de Charras	Mairie de Marthon	Mairie d'Écuras
Lundi 28 septembre 2026 de 9h à 12h	Mercredi 07 octobre 2026 de 9h à 12h	Mercredi 14 octobre 2026 de 9h à 12h	Mardi 20 octobre 2026 de 14h à 17h
Samedi 10 octobre 2026 de 9h à 12h		Vendredi 30 octobre 2026 de 9h à 12h	

Pour vous accompagner dans la lecture de ce nouveau document, la commune organise une **réunion d'information** du PLUi le **jeudi 1er octobre à 18h30 à la Salle des fêtes**.

(À noter : cette réunion a un but purement informatif. Elle n'est pas destinée à recueillir vos requêtes individuelles, qui devront impérativement être notées dans le registre prévu à cet effet)

Et après l'enquête ?

À l'issue de la procédure, le commissaire enquêteur analysera l'ensemble des remarques consignées pour rédiger son rapport et formuler un avis motivé. L'intercommunalité pourra alors modifier le projet de PLUi afin de tenir compte de ces observations, avant de procéder à son approbation définitive.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Suppression boîtes aux lettres jaunes et nouveaux services La Poste**

La Poste nous a informés du **retrait de cinq boîtes aux lettres jaunes** réparties dans nos villages, en raison de leur trop faible utilisation. Celle qui est située Place du Châtain-Besson devant l'Agence Postale, **reste en service**. (Horaires de levée de courrier : du lundi au vendredi à 12h et le samedi à 10h)



Pour pallier cette suppression et limiter les déplacements, notamment pour les personnes isolées ou fragiles, La Poste rappelle qu'il est possible d'expédier son courrier et ses colis directement depuis chez soi. Ce **service de collecte à domicile est gratuit** et très simple d'utilisation :

Directement avec votre facteur : Il vous suffit de vous signaler lors de son passage, ou d'apposer un mot ou un signe sur votre propre boîte aux lettres. Le facteur peut récupérer vos courriers. Numéro de téléphone à appeler pour faire passer le facteur; 3631 et dire "contacte facteur". Pour les affranchir, vous pouvez le payer directement (par chèque ou en espèces avec l'appoint). Le saviez-vous ? Vous pouvez également acheter des carnets de timbres directement auprès de lui.

Via Internet (laposte.fr) : Vous pouvez imprimer vos étiquettes d'affranchissement en ligne (pour un courrier ou un colis Colissimo) et programmer le passage du facteur. Il récupérera l'envoi directement dans votre boîte aux lettres le jour de sa tournée.

- **Aire de broyage : Nouveau fonctionnement en test**

Nous vous rappelons qu'une **aire de broyage communale** est disponible pour accueillir vos branchages. Vous pouvez également récupérer du broyat (feuillus et résineux), une solution idéale pour pailler votre potager ou vos parterres de fleurs !

À partir du mois de septembre, l'équipe municipale souhaite mettre en place une **nouvelle méthode d'accès** à l'aire de broyage située sur la route entre les Limousines et la Borderie. La clé sera disponible et remise par les secrétaires de mairie contre signature d'un registre. Vous pourrez donc accéder à l'aire de broyage en semaine, pendant les horaires d'ouverture de la mairie : **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**.

Si toutefois vous n'êtes pas disponible en semaine, un accès peut être organisé sur rendez-vous le samedi. Merci de faire part de votre demande au secrétariat de mairie.

- **Bientôt 16 ans ? Il est temps de penser au recensement !**

Le **recensement est obligatoire** dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

Il suffit de se rendre à la mairie de votre lieu de résidence, muni d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Une convocation est ensuite adressée pour effectuer la **Journée Défense et Citoyenneté**.

A l'issue de la JDC, un certificat de participation est délivré. Il est nécessaire pour s'inscrire à certains examens (BEP, CAP, Baccalauréat) et concours (grandes écoles, fonction publique...).

Il est également exigé pour le permis de conduire.

- **L'affûteur bordelais propose ses services sur notre commune**

Laurent Vallantin Dulac habite à Germanas depuis un an. Il exerce son activité d'affûteur principalement à Bordeaux, mais il propose de venir avec son matériel sur rendez-vous dans notre commune.

Contact : 06 23 06 69 30

Site internet : www.affuteurbordeais.fr/



- **Réflexologie**

Bernard Pochat, **réflexologue certifié** vous reçoit pour des séances de réflexologie au 2 rue des Mines à Châtain-Besson ou à domicile. La réflexologie est une méthode douce qui agit grâce à des pressions ciblées sur les zones réflexes des pieds. Elle aide à libérer les tensions et favorise la détente et le bien-être.

Sur rendez-vous : 06 38 79 99 24



À VOS AGENDAS !

- **Samedi 12 septembre : Journée à Arcachon**, Dune du Pilat avec le Club de l'amitié

Tarifs : 50€ pour les adhérents, 75€ pour les non-adhérents. Départ 6h15 et retour vers 20h45.

Informations et réservations au 06 11 65 51 40 (Didier Corbier), 06 86 92 59 35 (Marinette Bosseboeuf) et au 06 79 70 23 57 (Monique Canteau).

- **Samedi 19 septembre : FÊTE DES ASSOCIATIONS !** (sur la place du four à pain)

Nous convions l'ensemble des habitants d'Écuras à cette première fête des associations !

- de 17h à 19h : présentation des associations et animations sur la place du four à pain
- de 19h à 20h30 : **restauration gratuite** au niveau du four à pain (pizza, pâtés, salade, tarte, etc...)
- de 20h à 23h : concert sous les halles du groupe Tile Kalo, musique du monde, par Music'o'fil

La **Cité des Légendes** organisera un escape game - L'association de **Gym Volontaire** fera une démonstration de Tai-Chi - La **Coop'in en Bourg** proposera un atelier cuisine pour préparer les pâtons et pizzas - Jean-Paul Benoît fera du pain pendant la journée pour accompagner le repas du soir avec les pâtés de la **Société de Chasse**. Le **Comité des fêtes**, **Asonancia** et le **Village Le Chat** seront aussi de la partie.

- **Du jeudi 17 au dimanche 20 septembre : Exposition « Entre Amis XI »** par **ÉcurArt** dans la **salle d'exposition du bourg**.

À l'occasion de la Journée des Associations organisée par la commune, **quatre artistes féminines** de premier plan exposent leurs œuvres récentes.

Les artistes seront présentes autant que possible pour guider les visiteurs et leur fournir des informations sur les thèmes, les couleurs, les matériaux utilisés et les visions choisies pour l'occasion.

Œuvres de Marion de Best, Ingrid Bévort, Ineke van de Pol et Alexandrine Zweerts de Jong.

Entrée libre du jeudi au dimanche de **15 h à 20 h 30**. **Vernissage le jeudi 17 septembre à 18 h**.

- **Du vendredi 18 au dimanche 20 septembre : Exposition de peintres charentais** par **Mémoire d'Écuras** à la **salle des fêtes**.

Pour les journées du Patrimoine, l'association Mémoires d'Écuras organisera une **exposition commémorative de grands peintres charentais**.

Plus de 70 toiles de Lucien DESCHAMPS, Josué GABORIAUD, Emile MANGIAPAN, Paul FOY, Armand VERGEAUD, Léonard JARRAUD, Max CHAILLOUX et Félicien ROY seront présentées à la salle des fêtes de Châtain-Besson.

Entrée libre du vendredi au dimanche de **10h à 12h et de 14h à 18h**.

- **Vendredi 18 et Samedi 19 septembre : Portes ouvertes** avec l'entreprise **Aquatiris** (lieu-dit Chassagne)

Présentation d'un **système de phytoépuration** (assainissement écologique).

Informations et inscriptions au 06 13 94 83 40

- **Samedi 28 novembre : Soirée Beaujolais** organisée par le comité des fêtes, animée par *Les Frenchies*.

- **Samedi 12 décembre : Fête de la Sainte-Lucie**

Spectacle son et lumière organisé par la Cité des Légendes, concerts et contes dans l'église, plus d'informations à venir...



BIEN VIVRE ENSEMBLE

• Réseau d'assainissement

Des efforts ont été constatés concernant le respect de l'usage du réseau d'assainissement.

Toutefois des lingettes sont encore retrouvées chaque semaine par nos agents techniques.

Un technicien de l'entreprise SUEZ rappelle **l'importance des bons gestes pour préserver le réseau**, et nous vous rappelons que les lingettes sont destinées à être jetées dans les poubelles noires.



• Nouvelle signalisation



L'étroite **route des Mines** qui relie le lotissement au Bourg d'Ecuras est à sens unique. Cependant, pour faciliter la circulation à vélo, cette voie **sera autorisée dans les deux sens à vélo d'ici la fin de l'année**. Le même arrêté sera appliqué pour la route allant des Brujauds à Châtain-Besson, aussi dans l'idée de faciliter la mobilité douce. La signalisation adéquate sera apposée.

Merci à tous de votre prudence !

À RETENIR

• Horaires du secrétariat de Mairie

Les secrétaires de mairie vous accueillent :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Téléphone : 05 45 23 20 08

Nouvelle adresse mail : mairie@ecuras.fr

• Horaires de l'Agence Postale

La responsable de l'agence postale vous accueille :

du lundi au jeudi de 9h30 à 13h45

le vendredi de 9h30 à 13h45 et de 14h30 à 17h15

le samedi de 9h30 à 12h

Téléphone : 05 45 24 89 35

• Horaires bibliothèque

Les permanences sont assurées par des bénévoles :

le mardi de 14h30 à 15h30 et le samedi de 10h30 à 11h30.

L'inscription et l'emprunt de livres est gratuit.

• Conciliateur de justice

Thierry Colineau, est le nouveau conciliateur de justice pour le canton Val de Tardoir.

Il est disponible sur rendez-vous le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de Montbron de 9h à 12h et de 14h à 17h à La Rochefoucauld.

Pour prendre rendez-vous : thierry.colineau@conciliateurdejustice.fr ou au 05 45 63 15 15 (Montbron) et au 05 45 62 02 61 (La Rochefoucauld)

• Numéro Urgence Enedis : 09 726 750 16

• Site internet de la commune www.ecuras.fr

• Adresse mail du Tout petit journal : communication@ecuras.fr

• **Page Facebook** de la commune : Commune d'Ecuras

